Jean-Baptiste André Godin à Emmanuel Arago, 10 juillet 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Emmanuel Arago, 10 juillet 1868, 1868-07-10

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 04/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45793

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation1 p. (324r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction10 juillet 1868
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireArago, Emmanuel (1812-1896)
Lieu de destination18, place Vendôme, Paris

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45793?context=pdf

Description

RésuméSur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Emmanuel Arago qu'il a demandé à Noizet de lui communiquer des informations sur la convention de 1857 pour l'exécution du calorifère Haunet. Il l'avertit que Coré va prochainement lui demander de décider sur le litige qui les oppose.

Mots-clés

Appareils de chauffage, Conflit, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)
Personnes citées

- Coré, François (1813-18..?)
- Haunet, Émile

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45793?context=pdf

Guéret le 10 juillet 1865

A Monsieur Emmanuel Arago

Monsieur

J'ai bien reçu votre lettre du 5 courant, et de mon côté j'ai exprimé ma surprise à M. Vivigt sur son silence, surtout en ce qui concerne la convention de 1857 pour la caution du calorifère Bouvet dont mes adversaires ont tenu compte le cour au dernier moment : il est d'autant plus étonnant que M. Vivigt ne m'ait encore rien dit à ce sujet qu'il m'avait promis d'en occuper de suite.

Voyez je vous prie si de votre côté vous ne jugez pas à propos de lui en reparler.

Je pense que M. Coré va vous demander de juger prochainement sur notre contestation, il me serait bien agréable que cette coïncidat avec une autre entrevue nécessaire avec vous.

Veuillez agréer mes salutations bien attentionnées

Godin